

APPLICATION D'UNE COLORATION VÉGÉTALE

Coloration végétale en poudre à base d'épices, de fleurs et de racines naturelles. Utilisée en tant que coloration capillaire, elle gaine le cheveu et lui apporte une brillance incomparable.

MODE D'EMPLOI

- Pour 100gr de coloration végétale, faire bouillir environ 300ml d'eau. Il faut que le mélange soit de consistance onctueuse ni trop liquide, ni trop solide. Un peu comme le mélange à pancake.
 - Dans un bol, ajouter la quantité exacte de poudre nécessaire.
 - Mélanger la poudre à sec, à l'aide d'un fouet. Vous obtiendrez une préparation uniforme.
 - Verser progressivement l'eau bouillante en la mélangeant à l'aide d'un fouet, jusqu'à l'obtention d'une pâte crémeuse.
 - Après avoir lavé et séché vos cheveux et une fois la température du mélange supportable, appliquer la préparation en commençant par les racines en couche compact à l'aide d'un pinceau large. Veiller à bien couvrir les racines.
 - Emballer la coloration végétale dans du cellophane afin de maintenir la chaleur et l'humidité.
 - Laisser poser en fonction de votre formule, du résultat souhaité et de la nature de votre cheveu. (Entre 20 et 1h30)
 - Rincer abondamment, vous ne ferez un shampoing que pour les formules de blonds et si vous souhaitez stopper la progression des tons foncé. Dans tous les cas le henné continu d'agir pendant 48h et il est nécessaire de faire un shampoing après ce laps de temps.
-

Conseil et précautions d'emploi

Ne pas utiliser pur. En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau claire pendant quelques minutes. Ne pas avaler. Usage externe uniquement. Portez des gants et un masque quand vous manipulez la coloration végétale. Fréquence de coloration entre 4 et 6 semaines.

Retrouver également un tutoriel sur notre page Facebook/Irdutemps et sur notre site www.Irdutemps.ch.